Cette annexe est document contraignant de l'EFESC

Système de vérification de l'EFESC

Le système de vérification de l'EFESC constitue un élément important de l'assurance qualité de l'EFESC. Les vérificateurs (principaux) garantissent la qualité des évaluations par le biais des vérifications réalisées par les évaluateurs. Ce sont également d'importants centres d'information. Les vérificateurs (principaux) diffusent les informations émanant de l'EFESC auprès des centres d'évaluation et des agences nationales, et portent également à l'attention du Comité de normalisation les questions d'importance générale soulevées lors des évaluations sur le terrain.

Spécification du rôle de vérificateur EFESC

Rôle du vérificateur

Le vérificateur veille à la qualité des évaluations réalisées par les évaluateurs afin de garantir que les qualifications de l'EFESC sont délivrées conformément aux exigences réglementaires, tout en offrant aux évaluateurs et aux centres des conseils un accompagnement, une assistance et une expertise actualisée du secteur.

Responsabilité et production de rapports

Les vérificateurs relèvent du ou des vérificateurs principaux et leur rendent compte dans le cadre des programmes désignés et notifiés par l'Agence nationale.

Dans les pays partenaires où le nombre d'évaluateurs est faible, il peut suffire de nommer un seul vérificateur. Il ou elle assume alors le rôle de vérificateur principal lors des réunions et des ateliers de l'EFESC (voir ci-dessous).

Tâches du vérificateur

- Effectuer des visites de vérification avec les évaluateurs, afin de s'assurer que les qualifications sont dispensées, mises en œuvre et interprétées conformément aux normes EFESC exigées
- Confirmer, par le biais d'une évaluation technique et d'une vérification, que les évaluateurs répondent aux critères actuels d'agrément par l'EFESC, y compris en matière de compétences professionnelles et de développement professionnel continu (DPC).
- Rédiger un rapport écrit pour chaque visite de vérification en utilisant la documentation EFESC actuelle, en fournir des copies à l'évaluateur, au centre d'évaluation et à l'agence nationale, et fournir des commentaires si nécessaire
- Les rapports de vérification doivent être mis à disposition pour inspection, sur demande de l'EFESC.
- Réaliser des « évaluations techniques » des évaluateurs potentiels ou existants.
- Assister à l'organisation d'événements réguliers de mise à jour technique, d'élaboration de normes et/ou de formation des évaluateurs, en collaboration avec les vérificateurs principaux, l'agence nationale et/ou l'équipe d'assurance qualité de l'EFESC.
- Participer à la procédure de recours et aux enquêtes, le cas échéant.

Compétences du vérificateur

Un vérificateur

- Comprend le processus d'audit (aspects techniques et procéduraux)
- Possède les compétences professionnelles, c'est-à-dire les compétences pratiques dans le domaine du travail avec une tronçonneuse, et comprend les secteurs d'activité concernés
- Possède au minimum l'ECC3 (l'ECC4 est conseillé)
- Possède une expérience dans l'évaluation et/ou l'audit
- Possède de bonnes compétences relationnelles (esprit de coopération, gestion des conflits, réflexion sur soi, etc.)

Recrutement d'un vérificateur

Les vérificateurs sont désignés par le vérificateur principal et approuvés par l'Agence nationale. S'il n'y a qu'un seul vérificateur, il ou elle est désigné(e) par l'Agence nationale. Le respect de ces critères fait l'objet de vérifications régulières lors des audits de l'AN menés par l'EFESC.

Spécification du rôle de vérificateur principal de l'EFESC

Rôle du vérificateur principal

Les vérificateurs principaux sont désignés par les agences nationales (AN) afin que celles-ci puissent s'assurer que :

- Les politiques d'assurance qualité de l'EFESC sont respectées par le biais de la fourniture d'une assistance et de conseils aux centres d'évaluation locaux, aux vérificateurs et aux évaluateurs.
- Toutes les évaluations théoriques et pratiques entreprises au sein des centres d'évaluation de l'EFESC sont équitables, cohérentes, valides et conformes aux exigences des normes de qualification.

Il est possible qu'un vérificateur principal (VP) soit également un vérificateur. S'il y a plusieurs VP dans un même pays (c'est-à-dire un comité de vérificateurs principaux), il convient alors qu'un représentant aux réunions de l'EFESC soit désigné comme interlocuteur pour le comité de normalisation.[1]

Chaque agence nationale veille à disposer d'au moins un VP.

Tâches du vérificateur principal

- Nomination des vérificateurs en accord avec l'Agence nationale
- Soutien, coordination et suivi des activités de l'équipe de vérificateurs, y compris la formation et le développement
- Audit du processus d'évaluation et de vérification pour les agences nationales, conformément aux critères du manuel de l'EFESC
- Fourniture de rapports d'audit, y compris des commentaires constructifs, aux vérificateurs, aux centres d'évaluation, aux agences nationales et au comité d'accréditation de l'EFESC, selon les besoins
- Soutien et conseils à l'EFESC, aux agences nationales et aux centres d'évaluation à propos des questions liées à la vérification et à l'assurance qualité, à l'approbation des vérificateurs et des évaluateurs, ainsi qu'à l'élaboration de normes de qualification, selon les besoins.
- Participation aux réunions du comité de normalisation de l'EFESC et compte rendu aux agences nationales

[1] Il est possible que plusieurs vérificateurs / vérificateurs principaux assistent aux réunions du Comité de normalisation (CN).

Compétences du vérificateur principal

Un vérificateur principal :

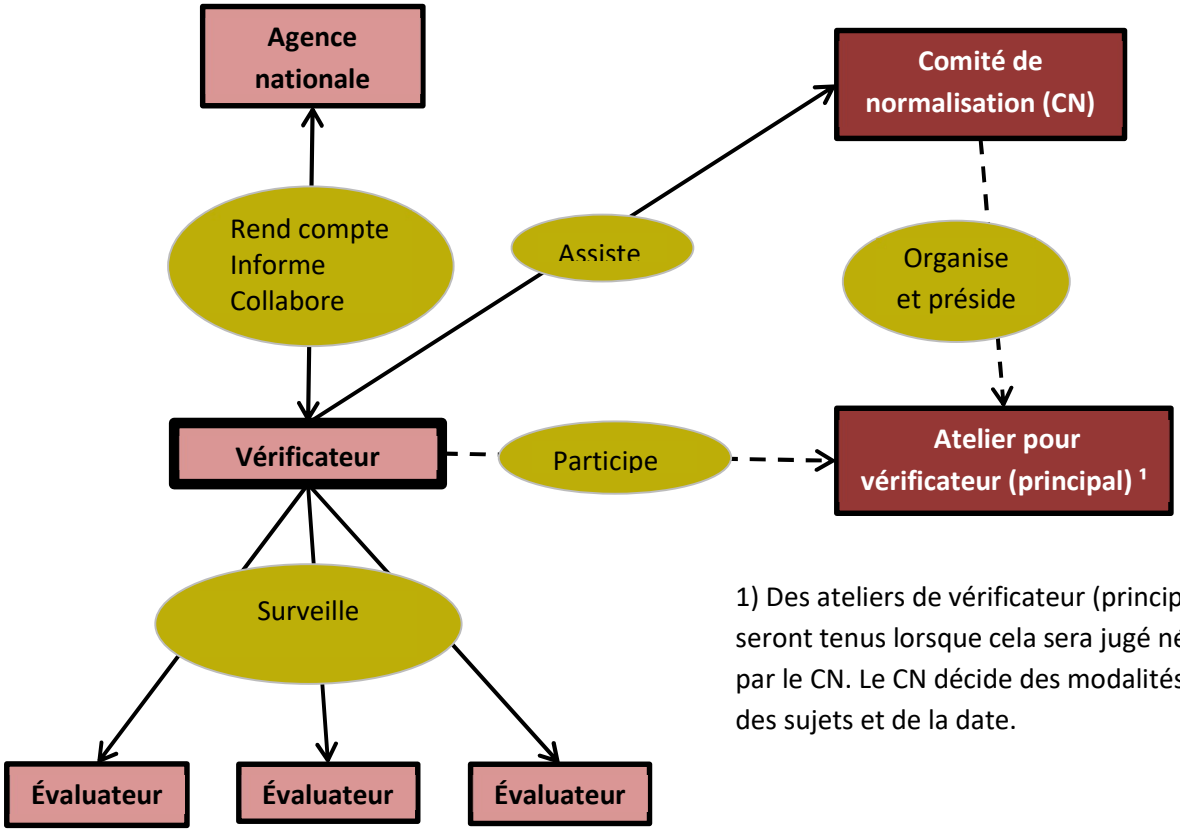
- Devrait être capable de lire et de communiquer en anglais (ou disposer d'un traducteur)
- Possède les compétences professionnelles, c'est-à-dire les compétences pratiques dans le domaine du travail avec une tronçonneuse, et comprend les secteurs d'activité concernés
- Possède au minimum l'ECC3 ou l'ECC4, si le niveau est offert par l'Agence nationale.
- Possède une solide expérience (industrielle) en tant qu'évaluateur, ainsi qu'une expérience pratique en matière de vérification/audit et d'assurance qualité
- Connaît et comprend le contenu du manuel de l'EFESC
- Connaît et comprend le système et les procédures administratives (externes et internes)
- Comprend le processus d'audit (aspects techniques et procéduraux)
- Possède de bonnes compétences de communication et relationnelles (esprit de coopération, gestion des conflits, réflexion sur soi, etc.) des compétences méthodologiques
- Possède les bonnes compétences de médiateur exigées pour organiser des réunions d'équipe visant à coordonner la définition des normes, ainsi que pour coordonner et animer des sessions de formation et d'autres mises à jour et évolutions pour les agences nationales, les centres d'évaluation, les vérificateurs et les évaluateurs
- A la volonté de garder à jour ses compétences personnelles, de se tenir informé des avancées du secteur et de toute formation nécessaire à l'exercice de la fonction de vérificateur principal de l'EFESC

Recrutement du vérificateur principal

Les VP sont nommés par l'Agence nationale. L'Agence nationale désigne les VP. Le respect de ces critères fait l'objet de vérifications régulières lors des audits de l'AN menés par l'EFESC.

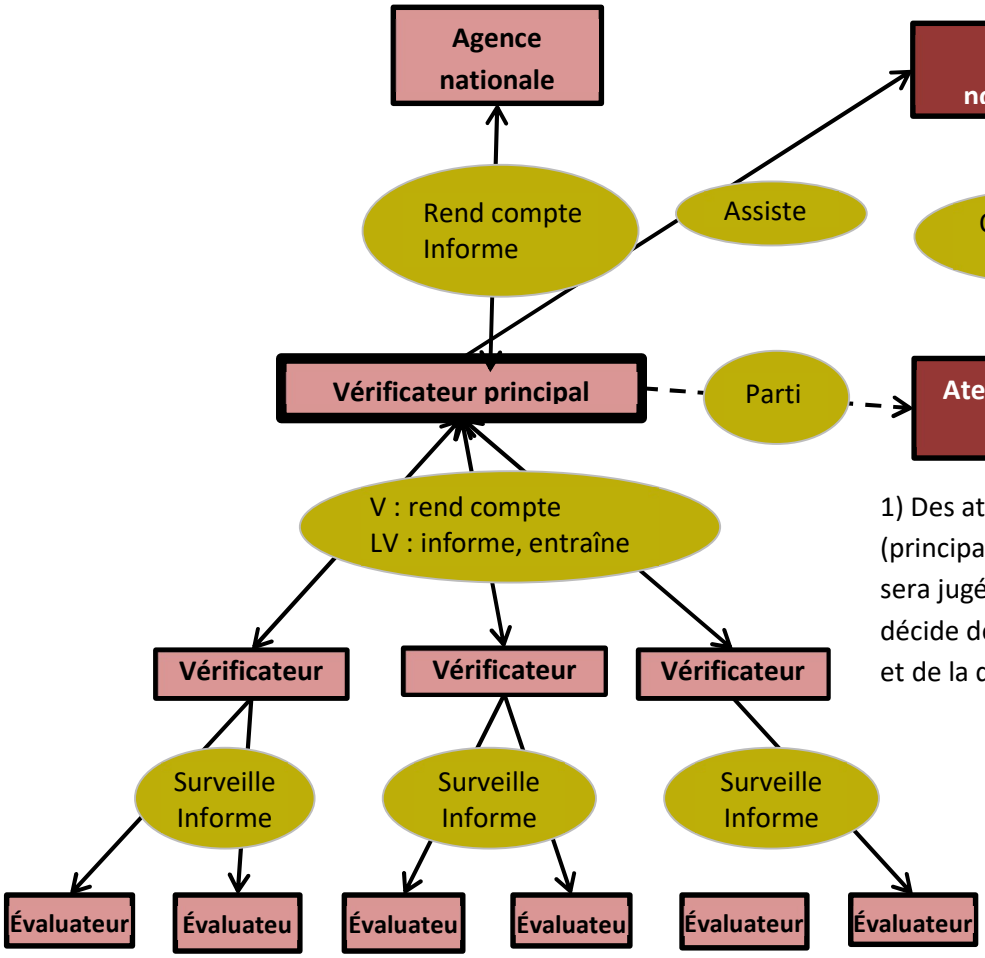
Programme de vérification de l'EFESC

Version pour vérificateur



1) Des ateliers de vérificateur (principal) seront tenus lorsque cela sera jugé nécessaire par le CN. Le CN décide des modalités, du ou des sujets et de la date.

Version pour vérificateur principal



1) Des ateliers de vérificateur (principal) seront tenus lorsque cela sera jugé nécessaire par le CN. Le CN décide des modalités, du ou des sujets et de la date.